

Paris, le 25 mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Code de la route fête ses 100 ans d'existence

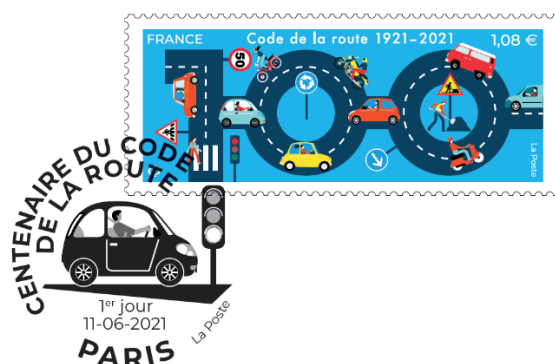
Le 27 mai 1921, époque où les véhicules à traction animale, les charrettes, et les premières voitures partageaient la chaussée, le décret concernant « la réglementation de l'usage des voies ouvertes à la circulation publique » crée le premier Code de la route et instaure des règles pour une meilleure cohabitation de tous ses usagers. Depuis 100 ans, les véhicules en circulation ont évolué mais certains fondamentaux de la conduite, instaurés en 1921, restent encore en vigueur aujourd'hui comme la priorité à droite ou le dépassement uniquement par la gauche.

À travers les années, le Code de la route s'est considérablement transformé pour encadrer les évolutions des pratiques sur la route et mieux protéger l'ensemble de ses usagers.

Pour fêter ce centenaire, la Sécurité routière s'associe avec La Poste pour dévoiler un timbre philatélique et propose aux Français de tester leurs connaissances sur le Code de la route à travers des programmes courts et ludiques en partenariat avec France Télévisions.

Un timbre philatélique pour célébrer le centenaire du Code de la route

La Sécurité routière s'associe à La Poste pour une édition événementielle d'un timbre philatélique dédié aux 100 ans du Code dont 600 000 exemplaires seront mis à la vente à partir du 14 juin 2021.



Incollable sur le Code de la route ?

Alors que 9 accidents mortels sur 10 ont pour origine une ou plusieurs infractions au Code de la route, la Sécurité routière invite, à l'occasion de ce centenaire, à tester ses connaissances sur le Code de la route à travers des animations pédagogiques et ludiques. Au programme, à partir du 27 mai :

- jouer en 9 points gagnants sur des questions spéciales Sécurité routière, avec Samuel Etienne (*Questions pour un champion*) et 3 candidats, figures des chaînes France Télévisions, Chloé Nabedian (présentatrice des bulletins météo sur France 2), Laurent Romejko (présentateur de *Météo à la carte* sur France 3), et Stéphane Marie (animateur de l'émission *Silence, ça pousse !* sur France 5), devant sa télé ou son ordinateur.
- tester ses connaissances sur le Code de la route à travers un quiz de 70 questions. Une fois le quiz réalisé, chacun peut partager ses résultats sur ses réseaux sociaux et invités ses proches à faire de même.

Pour faire le test : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-medias/nos-quiz/le-grand-quiz-de-la-securite-routiere>

Contacts presse Sécurité routière :

Amandine CUINET : 06 87 67 56 40

Alexandra THÉRIZOL : 06 75 19 83 90

Thierry MONCHÂTRE : 06 88 16 08 78